

Bonjour,

Je vous donne mon opinion sur l'article ci-dessous publié dans le SO du 7/08/2017

Claude BONNET ;

Vice président de la SEPANSO Gironde défend ce pourquoi il est responsable, donner un maximum de pouvoir et d'étendue à la réserve du Banc d'Arguin.

Effectivement depuis la création de la réserve visant à protéger les zones de nidification les gardes doivent intervenir pour faire respecter cette protection, mais uniquement sur une étendue minimale utile à la protection des seules zones de nidification. Le problème actuel est son étendue abusive.

« ..aucun PV n'a encore été dressé. ». Si cela est vrai, c'est qu'ils reconnaissent eux-mêmes que la réglementation actuelle est inapplicable !

Jacques STORELLI :

Les droits demandés d'accès au Banc d'Arguin concernent tous les Pylatais, et de nombreux habitants du Bassin, qui sont allés et veulent pouvoir retourner au Banc d'Arguin, qu'ils soient plaisanciers ou invités par des amis. C'est l'intérêt général des « humains » pour leur épanouissement tout en respectant le strict espace indispensable au repos et à la reproduction des oiseaux.

Oser dire que les limitations du décret sont légères, c'est une opinion très partisane !

VITAL BAUDE :

Les Verts

« Ce décret ...n'est pas pleinement satisfaisant »

Il ne peut être satisfaisant, la négociation n'ayant pas aboutit.

« Une réserve naturelle n'est pas un terrain de jeu »

Effectivement, mais elle doit être réduite au strict minimum.

L'espace naturel n'est en aucun cas dégradé, les personnes en repartant laissant les lieux dans le même état qu'à leur arrivée. Des cas d'incivilité ne sont pas à prendre en référence et méritent ici comme partout sur le territoire à être sanctionnés pour éviter leur reproduction.

Les oiseaux et particulièrement les sternes semblent plutôt en augmentation malgré le vrai danger que sont les prédateurs milan, goéland et l'apparente raréfaction de leur nourriture en petits poissons.

Une présence humaine importante, qui ne concerne que certains jours et certaines heures, n'a pas réduit leur nombre.

Les oiseaux ont un instinct remarquable capable de distinguer les vrais dangers. C'est se moquer de nous et des oiseaux que de faire croire le contraire.

Une action qui reste très critiquée

Sepanso, associations de défense de l'environnement et élus écologistes condamnent l'action de coordination de samedi dernier. Tour d'horizon de leurs points de vue.

Claude Bonnet

(Vice président de Sepanso (1) Gironde)

« Dans les années 60, certains estivaux jouaient à se lancer les œufs issus de la nidification. C'est pour cela que la réserve naturelle du banc d'Arguin a été créée en 1972. Elle abrite une faune, flore et habitats extrêmement fragiles. Elle est située sur l'un des huit grands couloirs migratoires de la planète. En vingt ans, le nombre de visiteurs est passé de 80 000 à 250 000. Alors oui, il faut réglementer. Aujourd'hui, les

gardes de la Sepanso sont soumis à une très forte pression pour faire respecter la réglementation, mais contrairement à ce qui est affirmé, aucun procès-verbal n'a encore été dressé en rapport avec le nouveau décret. »

Jacques Storelli

(Président démissionnaire de l'ADPPM (2) et membre de la Coordination environnementale du bassin d'Arcachon).

« Je déplore que les intérêts particuliers aient pris le pas sur l'intérêt général et sur le bien commun. L'augmentation vertigineuse du tourisme et l'impossibilité pour le Bassin d'absorber une pareille surfréquentation durant l'été, commandent que l'on anticipe. Pour

avoir une chance d'éviter l'application de règles extrêmement contraignantes, il nous est donné l'occasion de changer et de privilégier le devoir de précaution et la générosité en acceptant des limitations qui restent légères. »

Vital Baude et Michel Daverat

(Élus Europe écologie-les Verts).

« Ce décret est le fruit de plusieurs années de concertation et un compromis entre collectivités locales, usagers, associations de protection de la nature et monde scientifique. Chacune des parties n'est pas pleinement satisfaite des obligations du décret, mais c'est le prix à payer de tout compromis. Une réserve naturelle n'est pas un terrain de jeux. Nous condamnons l'appel égoïste

de celles et ceux qui manifestent pour exiger l'abrogation du décret. L'encadrement est obligatoire si nous voulons transmettre aux générations futures des espaces naturels préservés et non parc d'attraction stérile. Manifester est un droit mais ça ne change rien au fait que l'addition d'intérêts particuliers ne fait pas l'intérêt général. Les scientifiques parlent de la sixième extinction de masse. La réserve protège des espèces qui sont concernées par ces risques de disparition. C'est là qu'est l'intérêt général. »

(1) Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le sud-ouest

(2) Association de défense et de promotion de Pyla-sur-Mer